

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-505 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels	22 novembre 2021 30 novembre 2021
Règlement SH-2021-509 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone I-167 à même une partie de la zone I-127 et de permettre de nouveaux usages dans la zone I-127 (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	22 novembre 2021 30 novembre 2021
Règlement SH-2021-510 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-175 à même une partie de la zone P-111 et de modifier la grille de la zone C-175 pour y autoriser les classes d'usages Service professionnel et spécialisé (classe 4) et Service professionnel compatible avec l'industrie (classe 5) ainsi que certains usages spécifiques commerciaux et publics et d'y ajouter certaines notes particulières (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	22 novembre 2021 30 novembre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 9 décembre 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert